



vous informer



Connaissez-vous toute l'offre d'action sociale de la MSA de Franche-Comté ?

Année 2021

■ Accompagner les ressortissants agricoles dans leur parcours de vie

Nous sommes attentifs à votre vie familiale



Vous venez d'avoir un enfant

Vous percevez vos allocations familiales de la MSA de Franche-Comté.

Nous vous offrons un *chéquier puériculture* de 100 €. S'il s'agit de votre 1er enfant, nous vous offrons également un babyphone.



Vous confiez votre enfant sur les temps péri ou extrascolaires

Jusqu'à l'entrée au collège, matin, midi et soir, votre enfant peut être inscrit au périscolaire ou à d'autres moments extrascolaires.

Nous versons directement aux structures d'accueil conventionnées une prestation de service réduisant votre facture.



Vous inscrivez votre enfant dans un accueil de loisirs, une colonie pendant les vacances scolaires, un séjour pédagogique avec sa classe, vous avez un projet de vacances ou de sorties familiales

Jusqu'à 18 ans, quelle que soit la formule de vacances choisie, souscrivez au dispositif *chèques vacances*. Au-delà de votre épargne personnelle, nous vous attribuons une aide calculée en fonction de votre revenu et de votre situation familiale.

Retournez-nous votre souscription dès réception du courrier adressé par nos services.



Vous rencontrez des difficultés dans l'organisation des tâches de la vie quotidienne, la prise en charge des enfants suite à des événements liés à votre vie familiale

Nous participons aux frais d'intervention d'une aide à domicile, sous réserve de remplir les conditions. Rapprochez-vous des prestataires agréés de votre secteur pour l'instruction de votre dossier.



Votre jeune poursuit des études après le baccalauréat

Jusqu'à 26 ans, il se trouve dans un cursus non-rémunéré, excluant le parcours en alternance.

Nous versons une *aide à l'autonomie financière des étudiants* de 1 000 €.

Détails sur <https://franchecomte.msa.fr/lfy/action-sociale/etudiant>



Vous souhaitez devenir animateur de centre de loisirs

Vous avez moins de 30 ans à la date du stage de formation d'animateur de centre de vacances et de loisirs, nous vous accordons une aide de 50 % du stage, plafonnée à 300 €.



Vous vivez une situation familiale conflictuelle

Pour vous aider à préserver les liens familiaux et trouver des solutions acceptables pour chacun, n'hésitez pas à rencontrer un médiateur familial, professionnel qualifié.

Votre participation financière sera en fonction de vos revenus, selon les conditions en vigueur.

Retrouvez les services conventionnés sur <https://franchecomte.msa.fr/lfy/en/famille/accompagner-les-familles>

A noter

Les aides sont soumises à conditions et attribuées sur présentation de justificatifs

Renseignez-vous !

Nous sommes attentifs à vos conditions de logement



Vous avez identifié la nécessité d'améliorer votre logement avec votre travailleur social MSA. Vous allez réaliser ou faire réaliser des petits travaux d'intérieur

Nous participons à hauteur de 800 € dans la limite de 50 % du montant TTC des travaux.



Vous souhaitez améliorer les conditions d'habitabilité de votre logement.

Contactez les associations prestataires agréées du dispositif de lutte contre *l'habitat dégradé* sur votre territoires.

Pour un plan de travaux, retrouvez la liste des structures sur <https://franchecomte.msa.fr/fy/logement/aides>

Nous vous versons deux aides qui peuvent se compléter (800 € + 1 200 € maximum).



Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation thermique dans votre logement.

Vous envisagez des travaux dans le cadre du programme ANAH « habiter mieux ». Voir la liste des structures sur <https://franchecomte.msa.fr/fy/web/msa-de-franche-comte/aide-a-la-renovation-thermique-de-votre-logement>

Nous participons à hauteur de 800 € dans la limite de 50 % du montant TTC des travaux.



Nous sommes attentifs à vos difficultés financières



Vous devez faire face à des difficultés financières exceptionnelles qui fragilisent votre vie quotidienne

Des possibilités de prêts

Sur présentation d'un devis, vous pouvez solliciter un prêt *équipement ménager* ou *mobilier* au taux d'1 %. Le montant est plafonné à 80 % du prix du produit.

A partir d'une évaluation par un travailleur social, nous pouvons vous attribuer un *prêt d'honneur* de 2 000 €.

Des aides non-remboursables ponctuelles

Dans le cadre d'un accompagnement avec un travailleur social, une aide financière exceptionnelle peut vous être accordée.

Au cas par cas et sur évaluation globale de votre situation économique, une aide financière personnalisée peut vous être allouée, après étude par les membres de la commission d'action sanitaire et sociale.

Nous sommes attentifs à votre situation relative à votre état de santé et/ou à votre handicap



Vous rencontrez des difficultés dans l'organisation des tâches de la vie quotidienne, la prise en charge des enfants suite à des événements liés à la maladie, au handicap

Nous participons aux frais d'intervention d'une aide à domicile, sous réserve de remplir les conditions.

Rapprochez-vous des prestataires agréés de votre secteur pour l'instruction de votre dossier.



Vous êtes hospitalisé dans une unité de soins palliatifs ou accompagné à domicile par une équipe mobile.

Nous prenons en charge 40 heures d'aide à domicile sur une période de 21 jours. Nous vous attribuons une aide pouvant aller jusqu'à 200 € pour le financement de petit matériel.



Vous souhaitez séjourner auprès d'un proche hospitalisé

Vous êtes hébergé dans une structure d'accueil ayant passé convention avec la MSA. Nous prenons en charge la différence entre le coût total de votre séjour et la participation que vous aurez versée directement à l'établissement.



Vous avez besoin de matériel à usage unique (protections pour incontinence)

Nous participons aux frais dans la limite de 300 € par an.



Vous souhaitez bénéficier d'un soutien psychologique

En complément de l'accompagnement mené par un travailleur social, la MSA prend en charge des séances auprès d'un professionnel, à raison de 300 € par an.



Vous avez besoin d'une aide technique pour compenser un handicap

Nous vous apportons une aide financière pour des aides techniques (rehausseur WC, barre d'appui, monte-escalier, adaptation véhicule,...)

Vous avez moins de 60 ans : rapprochez-vous de la Maison des personnes handicapées (MDPH) de votre département.

Vous êtes retraités : contactez nos services.



Vous avez des difficultés pour financer une assurance maladie complémentaire

Vous ne pouvez pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. Nous nous substituons à celle-ci. Nous contribuons pour partie au paiement de votre complémentaire santé pour une année.



Vous devez vous équiper de prothèses auditives ou capillaires

Nous contribuons à hauteur maximum de 600 € par appareil auditif, après remboursement légal et complémentaire, et 400 € pour l'achat d'une prothèse capillaire.



Vous souhaitez prévenir et vous garantir pour les risques maladie et décès

Nous participons aux frais d'adhésion à un Service de Remplacement.



Vous êtes en arrêt pour épuisement professionnel. Vous devez vous faire remplacer sur l'exploitation. Vous êtes chef d'exploitation ou conjoint collaborateur, aide familial majeur

Nous participons aux frais liés à votre remplacement.

Nous sommes attentifs à votre avancée en âge à votre domicile



Vous ressentez les premiers effets d'une perte d'autonomie et vous avez besoin d'aide pour continuer à vivre chez vous.

Sur votre demande, après avis de l'évaluateur, nous vous proposons différentes formes d'aides, en fonction de vos critères de fragilité :

- Une aide à domicile, dans la limite de 10 heures par mois, avec nos *chèques domicile* à remettre au prestataire que vous aurez choisi
- La possibilité de portage de repas, dans la limite de 50 repas par an, remboursés sur présentation de vos factures
- Un état des lieux des risques domestiques repérés lors de la visite de l'évaluateur, ainsi que des conseils et préconisations pour favoriser votre maintien à domicile
- Une aide financière à la téléassistance.



Vous êtes temporairement dans une situation de fragilité avérée

Vous pouvez bénéficier d'un plan d'aide ponctuel *Bien vivre à domicile* ou en complément d'un plan d'aide existant.



Vous venez de perdre votre compagnon ou votre compagne au cours des six derniers mois

Nous vous adressons un courrier vous invitant à contacter un travailleur social de notre organisme pour bénéficier d'une aide administrative, médico-sociale ou de soutien psychologique.



Vous souhaitez anticiper votre retour à domicile suite à un moyen ou long séjour à l'hôpital

Nous vous invitons à contacter le référent hospitalier dès votre arrivée, ou au plus tard 48 heures avant votre sortie effective, pour bénéficier d'un plan d'aide au retour à domicile.

Nous prenons en charge jusqu'à 25 heures d'aide à domicile sur une période maximum de 12 semaines.

Nous sommes attentifs à votre situation d'aidant familial



Vous êtes aidant familial (affilié en maladie, en prestations familiales et/ou en vieillesse à la MSA de Franche-Comté), vous intervenez auprès d'une personne relevant ou non de la MSA

Vous souhaitez vous accorder un temps de répit. Une aide plafonnée à 691 € peut vous être attribuée après évaluation de la situation par un travailleur social et dans la limite des crédits disponibles.

Une aide supplémentaire plafonnée à 300 € est mobilisable pour un soutien psychologique.

En cas de mésentente, la médiation familiale peut vous aider : informations à retrouver sur <https://franchecomte.msa.fr/lfy/action-sociale/etudiant>





D'autres offres

- La prime assistante maternelle
- L'allocation jeune installé
- L'aide aux vacances :
 - Pour les enfants en situation de handicap,
 - Pour les personnes en situation de handicap en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

Rendez vous sur notre site internet <https://franchecomte.msa.fr/lfy/ass>



Vous êtes proche ou membre d'une association ou élu local sur votre territoire

Vous pouvez être porteur d'une idée, d'un besoin repéré.

Regardez nos appels à projet et nos offres de service en actions collectives :

- Accompagnement et développement de l'accueil du jeune enfant en milieu rural
- Appel à projets jeunes
- Appel à partenariat Maison familiale rurale (MFR)-MSA
- Concours « *Le pré vert* »
- Appel à projets « *Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées* »
- Appel à projets « *Sites Habitat* »



Contacts

Notre site internet

<https://franchecomte.msa.fr/lfy/accueil>

Nous envoyer un mail

Dans *Mon espace privé* sur <https://franchecomte.msa.fr/lfy/accueil>

Nous écrire

MSA de Franche-Comté
13 Avenue Elisée Cusenier
25090 BESANCON Cedex 9

Nous téléphoner

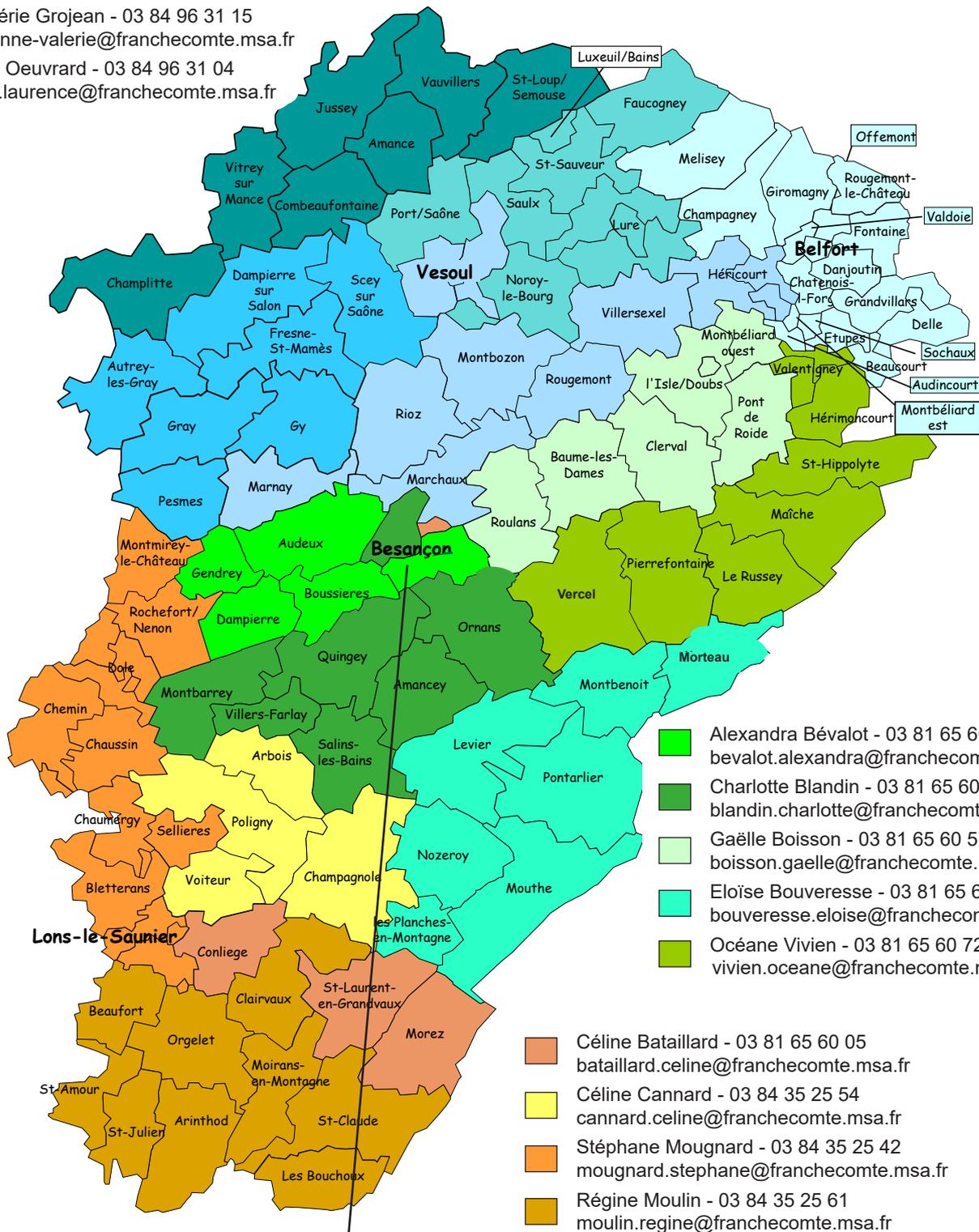
03 84 35 25 25



Contact	Mail	Téléphone
Caroline HOTI	hoti.caroline@franchecomte.msa.fr	03 84 96 31 34
Jean-Pierre VINCENT	vincent.jean-pierre@franchecomte.msa.fr	03 84 96 31 51

Secteurs des travailleurs sociaux

- Emilie Bailly - 03 84 96 31 62
bailly.emilie@franche-comte.msa.fr
- Samiya Garneret - 03 84 96 31 89
garneret.samiya@franche-comte.msa.fr
- Elodie Chabod - 03 84 96 31 18
chabod.elodie@franche-comte.msa.fr
- Anne-Valérie Grojean - 03 84 96 31 15
grojean.anne-valerie@franche-comte.msa.fr
- Laurence Oeuvarard - 03 84 96 31 04
oeuvarard.laurence@franche-comte.msa.fr



Besançon ville

Nom adhérent A à D > C Blandin / 0381656008
 Nom adhérent E à M > C Bataillard / 0381656005
 Nom adhérent N à Z + Besançon Sud > A Bevalot / 0381656045

Sur internet aussi votre MSA est à votre service

Créez votre espace privé sur <https://franchecomte.msa.fr/lfy/accueil>

Disponibilité, personnalisation, accessibilité et immédiateté du service : en réponse aux attentes et aux besoins de ses adhérents, la MSA développe son offre en ligne.

En multipliant les accès à son guichet unique, elle reste au plus près de ceux qu'elle protège.

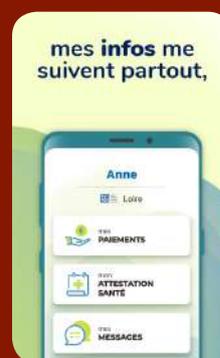
Prenez un rendez-vous personnalisé en ligne

- Vous avez rempli votre dossier de demande d'aide Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou d'Assurance Complémentaire Santé (ACS) et vous souhaitez le déposer
- Vous souhaitez préparer votre dossier retraite
- Vous êtes future maman, dans votre 5^{ème} mois de grossesse et vous souhaitez faire un bilan de vos droits, Prenez un rendez-vous personnalisé dans *Mon espace privé* sur <https://franchecomte.msa.fr/lfy/accueil>

Utilisez les nombreux services en ligne conçus pour vous

- Consulter vos paiements prestations familiales et logement
 - Consulter vos paiements d'action sanitaire et sociale
 - Consulter vos paiements et décomptes maladie
 - Demander la carte européenne d'assurance maladie
 - Demander une aide au logement
 - Déclarer la perte ou le vol de votre carte vitale
 - Déclarer vos ressources
 - Déclarer un changement de situation familiale
- Etc.

Téléchargez notre application *ma MSA & moi* sur votre portable



Plus d'informations sur <https://franchecomte.msa.fr/lfy/application-mobile-msa-et-moi>